



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION



Laboratoire d'histoire sociale et culturelle de l'éducation

Séminaire d'Histoire sociale et culturelle de l'Éducation :
Le changement en éducation : entre mythes et réalités 742202 CR

Christian Alain Muller
Maître-assistant

Ligne directe: +41 22 379 91 18
Christian.Muller@unige.ch

VOCATION ET TRAITEMENT.
Réflexions sur la « nature sociale » du métier d'instituteur
dans la France de la III^e République

« Je suis né, je le sens, pour être éducateur. »

(Albert Arnaud, « Vocation »,
L'instituteur français, Béziers, 1907, p. 5)

« Je n'apprendrai rien à personne en affirmant que, malgré les améliorations apportées par le Parlement au sort de Jean Coste, il est loin d'être cousu d'or, et j'en sais qui, changés de famille, se demandent anxieusement le 25 du mois, comment ils feront pour arriver, sans dettes, au 30 ou au 31. Si le Pactole coule toujours, ce n'est pas dans ses poches. »

(*Ibid.*, p. 9-10)

Les fondateurs de l'école républicaine ont tous insisté sur la nécessité de former un corps enseignant pérenné de l'importance et du sens nouveaux de sa fonction. Parmi les critères d'évaluation à privilégier dans le recrutement des futurs maîtres et maîtresses d'école, l'épreuve de la vocation devait être l'objet d'une attention particulière. Et l'on sait que l'indistinction, donc les ambiguïtés, initiales entre conscience syndicale et soumission à la hiérarchie sont dues, pour une bonne part, aux caractères originels d'une mystique où se rejoignent la défense laïque, le militantisme républicain et la foi pédagogique¹. Vocation, mystique : les historiens peuvent-ils se contenter de voir en elles une donnée permanente, fixe, de la « nature sociale » du métier d'instituteur ? On nous pardonnera d'emprunter à Balzac le mot de « nature sociale »². Il nous a paru le plus propre à suggérer le risque de la réification, à conférer l'universalité du type à ce qui n'est qu'une variable, dont le contenu et l'intensité changent selon les moments, les régions et les milieux sociaux.

1 Cf. Jacques CHEVRIER, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française (fin XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 131 et p. 212-215. Je tiens à exprimer ma gratitude à Jean-Pierre HIRSCH, Philippe MARCHAND, Philippe MINARD et Didier TERRIER, ainsi qu'aux autres membres de l'équipe C.E.R.S.A.I.E.S. de l'université de Lille-III, qui ont eu la primeur de ce travail et l'ont enrichi de leurs commentaires et suggestions.

2 On se souvient qu'après sa première visite à Mine de Beauséant, Eugène de Rastignac remporte dans sa chambre de la pension Vaquer « les fraches et charmantes images de la nature sociale la plus élégante ».

Et d'abord, comment « la vocation » s'affirmait-elle ou était-elle suscitée, puis nourrie, guidée, canalisée ? Comment se détachait-elle du cadre religieux dans lequel, bien souvent, surtout pour les jeunes filles, elle s'était éveillée ? Dans son rapport de 1881 sur le département du Cantal, par exemple, l'inspecteur général Leyssenne s'inquiète d'« un usage étrange que l'autorité académique a jusqu'ici encouragé » :

Si une institutrice laïque songe à se marier, on la met en demeure de donner sa démission. Des fois il est naturel que ces jeunes personnes s'imaginent que le célibat est considéré, même par les pouvoirs universitaires, comme un état de perfection auquel leur profession les oblige. Elles doivent croire qu'elles sont constituées en communauté laïque ; et de là à vivre comme des religieuses, ou même à prendre le voile, il n'y a qu'un pas. Avec de telles idées dominant dans les esprits, il sera bien difficile de constituer un corps enseignant féminin, véritablement laïque et libéral d'esprit et de cœur¹.

Du côté des hommes, Mona et Jacques Ozouf l'ont souligné, « l'équivalence des deux destins — curés/instituteur — n'est pas seulement suggérée par les mots, mais par les situations »⁴ : même exemption du service militaire, jusqu'à la loi de 1889, souvent même inaptitude au travail manuel et même aspiration à gouverner les esprits. S'il est fréquent que « l'enfant promis à l'enseignement soit repéré à la fois par l'instituteur et par le curé (ou, en pays protestant, par le pasteur) », quels facteurs ont déterminé la préférence pour l'école ? Et quelles ont pu être les variations sociales de ces facteurs ?

47 % des institutrices et instituteurs retraités qui, entre 1961 et 1963, ont rempli le questionnaire de Jacques Ozouf disent avoir eu « la vocation »⁵. Ce résultat pose un problème à la fois de source et de méthode. L'enquête de Jacques Ozouf, dont les premiers fruits ont été exposés en 1973⁶, a constitué pour les historiens comme pour les sociologues un modèle et une source de réflexions épistémologiques propres à renouveler la part faite au biographique, et particulièrement à l'autobiographique, dans l'étude des faits sociaux et des tendances culturelles. Les travaux de Jean Penneff offrent l'un des meilleurs exemples de la mise en œuvre d'une « méthode biographique » dont les précautions à l'égard des biais propres à ce type d'enquête, parce qu'elles ne le cèdent pas en rigueur ni en perspicacité à la traditionnelle critique des sources, lui permettent d'aboutir à des démonstrations scientifiquement probantes⁷. Présentant son répertoire des textes de ce type écrits par des instituteurs entre 1789 et 1914, Philippe Lejeune dégage bien les faits qui rendent alors la carrière de l'enseignement primaire « propice à l'autobiographie » : la structuration du milieu professionnel, parachevée par

la III^e République, la position intermédiaire du maître, entre le milieu qu'il a quitté et celui auquel l'instruction l'a fait accéder, la maîtrise de l'écriture, clef de l'ascension sociale⁸. Le nombre aussi bien que la qualité des réponses reçues par Jacques Ozouf, spécialement de celles qui ont été rédigées par des témoins soucieux d'ordonner leur vie, à partir de la « vocation » initiale, comme un ensemble cohérent et orienté dont l'ordre chronologique est aussi, selon la formule de Pierre Bourdieu, un « ordre logique », ne tiennent-ils pas à la définition même des fonctions et au statut des maîtres d'école, qui les prédisposaient mieux que d'autres à manifester « cette inclination à se faire l'idéologue de sa propre vie »⁹ ?

Nos réflexions doivent beaucoup, pour au moins deux raisons, aux analyses de Jean-Claude Passeron dans un article paru en 1989 dans la *Revue française de sociologie*¹⁰. Parce qu'elles touchent à ce qui, dans ce métier, apparaît à la fois comme un élément irréductiblement biographique et comme un idéal social vers lequel devrait tendre tout postulant : ce caractère dual impose donc de s'interroger sur « ce qui fait l'individuation d'une vie d'individu » — c'est-à-dire, à la vérité, sur la possibilité même de constituer la vocation en objet d'étude historique. En second lieu, parce qu'un tel objet offre à l'historien matière à éprouver la pertinence du « contrôle méthodologique » préconisé par le sociologue, à partir du principe suivant : « Le temps du devenir social des individus et des groupes est, avant toute possibilité de choix tactique ou stratégique, déjà structuré par des normes, des définitions sociales, des représentations ou, plus généralement, des "chances typiques", socialement conditionnées, de déroulement ou d'orientation biographiques »¹¹.

LES AMBIGUITÉS DE LA FOI LAÏQUE

Aux yeux de ses dirigeants, la force principale du corps enseignant laïque devait résulter, autant que de la discipline de ses membres, de leur commun attachement à une foi définie par proximité autant que par opposition à la foi religieuse. Affranchis de toute règle ecclésiastique, les maîtres d'école étaient-ils cependant invités à renfermer l'atmosphère morale qui jusqu'ici avait paru la seule naturelle à la mission d'enseignement ? Lors même qu'ils étaient conduits à se détacher des dogmes révélés, n'inclinaient-ils pas à tourner vers la liberté et la raison, vers les seules vertus et puissances humaines, une espérance, une énergie spirituelle qui, insoucieuses de s'assurer un hypothétique salut, étaient prêtes à s'orienter vers l'accomplissement d'un progrès dans la société ? On se souvient des paroles prononcées à Lille en 1887 par le ministre Spuller : « L'École, voilà désormais le temple de la foi des temps

3. P. LEYSSENNE, *Rapport d'inspection générale sur le département du Cantal, décembre 1881*, Paris, Imprimerie nationale, 1882, p. 6-7.

4. M. et J. OZOUF, *La République des instituteurs*, Paris, Gallimard, e Scull, 1992, p. 70.

5. *Ibid.*, p. 68. S'ils ont reçu 4 001 réponses pour 20 000 questionnaires envoyés, M. et J. Ozouf n'en ont soumis que 2 089 à un traitement statistique, ainsi qu'ils s'en expliquent *ibid.*, p. 345.

6. *Nous les maîtres d'école*, Autobiographies d'instituteurs de la Belle Époque présentées par J. Ozouf, Paris, Gallimard/Julliard, 1973, rééd. 1983.

7. J. PENNEFF, *La méthode biographique. De l'école de Chicago à l'histoire orale*, Paris, Armand Colin, 1990. Cf. en particulier le chapitre V, « les fonctions de la méthode biographique », p. 97-120. Cf. aussi, du même auteur, *Autobiographies d'enseignants d'écoles publiques et privées. Cahiers de L.E.R.S.C.O.*, n° 8, Université de Nantes, janvier 1987.

8. Ph. LEJEUNE, « Les instituteurs du XIX^e siècle racontent leur vie », in *Histoire de l'éducation*, n° 25, janvier 1985, p. 53-104.

9. P. BOURDIEU, « L'illusion biographique », in *Actes de la recherche en sciences sociales. L'illusion biographique*, n° 62/63, juin 1986, p. 69-72.

10. J.-C. PASSERON, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », in *Revue française de sociologie*, XXXI, 1989, p. 3-22.

11. *Ibid.*, p. 18.

nouveaux »¹². Cette métaphore a trop souvent figuré dans la rhétorique officielle pour être restée sans effets sur la conscience des maîtres.

Essentiellement morale, la concurrence se jouait aussi en dehors des salles de classe. Car son enjeu n'était pas seulement, pas même d'abord un savoir, c'était la formation des individus tout entière. Le débat de 1905 sur les patronages en témoigne, parmi d'autres. La liberté des patronages n'offrait-elle pas à l'Église le moyen de reprendre, à côté de l'école, le terrain qu'elle avait dû lui céder ? Ferdinand Buisson demande simplement aux laïcs de s'organiser « pour faire, par foi sociale, ce que les autres font par foi religieuse ». *Foi sociale* : la formule appartient au vocabulaire du socialisme romantique, humanitaire. Elle rappelle George Sand, Pierre Leroux. Sa présence sous la plume d'un homme comme Buisson, en 1905, en dit long sur la postérité de leurs idées et de leurs idéaux dans la culture républicaine. Buisson reprend aussi à son compte le conseil de l'inspecteur Édouard Petit : « embêlez-vous comme de simples volontaires dans tous les organismes post-scolaires et extrascolaires, qui doivent être en quelque sorte les contre-forts de l'école et prolonger la tutelle de la République sur ses pupilles »¹³.

L'usage répété du trope militaire a en partie réussi à masquer l'ambiguïté de l'idée que les responsables de la politique scolaire républicaine se faisaient du métier d'instituteur et de ses conditions d'exercice. A toujours soutenir que la vocation devait être la condition privilégiée d'accès à la fonction, ceux-ci n'ont pas seulement travaillé à occulter la possible contradiction entre l'exigence du maintien de l'ordre et le désir du mouvement social. Ils ont aussi accredité l'idée selon laquelle les séminaires et les écoles normales se disputaient les élèves les mieux doués. L'élection divine mise à part — ou il faut sans doute voir la marque d'un esprit incomplètement libéré de l'ordre moral —, c'est à peu près la doctrine officielle en matière de recrutement qu'expose cet article paru en 1881 dans la *Revue pédagogique* :

Le bon recrutement des instituteurs doit reposer sur ce principe que les hommes les plus intelligents et les plus vertueux sont marqués de Dieu pour élever et conduire les autres. La première conséquence, la seule dont nous voulons nous occuper ici, est qu'on doit s'efforcer de tirer ces hommes de la foule, et les mettre en état de bien remplir leur mission. [...] Il est essentiel que les inspecteurs et les instituteurs s'intéressent personnellement au meilleur recrutement possible des membres de leur corporation. Comme « l'esprit souffle où il veut », de vraies vocations peuvent échoir dans le moindre village et les plus pauvres familles : elles risquent fort de ne pouvoir se faire jour si les jeunes gens, au lieu de s'adresser à leur instituteur, devaient se préparer dans un lointain petit séminaire.¹⁴

Ainsi se trouvaient posés les termes de la lutte d'influence avec l'Église. Ils ne changeront guère avant 1914. Identifier et comprendre la véritable

12 Eugène Spuler, cité in *Lettres d'instituteurs ruraux d'auvergnais*, rédigées dans le cadre de l'enquête lancée par Francisque Sarcey en 1897, après la parution de *L'instituteur de province* de Léon Frenet, introd. et commentaires par Ida Berger, préface de Marcel Masbou, Paris, Association des Amis du Musée pédagogique, s. d., p. XII.

13 Ferdinand Buisson, « La neutralité laïque », discours à la séance de clôture du XXV^e congrès de la Ligue de l'enseignement à Biarritz, *La foi laïque. Extraits de discours et décrets (1878-1911)*, préface de Raymond Poincaré, Paris, Hachette, 1912, p. 209.

14 G. H. « Les élèves-maîtres des écoles normales primaires », in *Revue pédagogique*, 1881, p. 172-173.

nature de cette concurrence, donc de la conception laïque de la vocation, suppose toutefois de distinguer le recrutement par l'école normale — investie de l'autorité scolaire », de la « légitimité d'institution » telles que les ont définies Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron¹⁵ — et l'entrece dans la carrière sans le titre de normalien(ne), par la « petite porte »¹⁶. La distinction s'impose d'autant plus que la période où les esprits nostalgiques ont tendance à voir la « Belle Époque des écoles de campagne », entre le milieu de la décennie 1890 et la guerre de 1914, est aussi celle où l'écart entre le nombre des normalien(ne)s et le nombre total des enseignant(e)s primaires connaît sa plus grande amplitude¹⁷. Or on était moins regardant sur la vocation des titulaires du brevet simple ou des auxiliaires de toute origine qui n'avaient pas pu ou pas voulu préparer le concours d'entrée à l'école normale. Et les conditions mêmes qui les conduisaient à entrer dans l'enseignement — rencontre de l'adversité, choix par défaut, pression familiale parfois — étaient souvent éloignées de l'esprit de vocation.

Du côté de la « voie royale », au contraire, celui-ci continue d'occuper une place centrale dans le discours des responsables académiques. De l'avis de Léon Dérêts, inspecteur d'académie de la Manche, « en notre pays, les Écoles Normales ne se recrutent pas ailleurs que les séminaires, et la campagne qui est la grande pépinière des prêtres est aussi la grande pépinière des instituteurs »¹⁸. Peut-on vraiment le croire sur parole ? Dans les régions où les vagues successives de laïcisation ont avivé les conflits d'opinions et de croyances, vocation religieuse et vocation pédagogique ont-elles présenté l'indistinction qu'il leur attribue pour des raisons idéologiques et morales ?

La diversité géographique du recrutement apporte un premier correctif. Les travaux de Michel Lagrée sur les maîtres bretons au XIX^e et dans la première moitié du XX^e siècle le montrent bien. Comparant la provenance des Frères de l'Institut de l'instruction chrétienne de Ploërmel et celle des normaliens, l'auteur fait ressortir que « certaines régions s'avèrent plus fécondes que d'autres, selon le type de personnel, congréganiste ou laïque, et selon la période ». Dans l'Ille-et-Vilaine, par exemple, entre 1880 et 1919, la carte reproduit les lignes de partage idéologique, Bleus au centre, de Saint-Malo à Reders, Blancs à l'ouest et à l'est. « Tout, décidément, conclut M. Lagrée, contribuait à opposer les deux populations de maîtres d'école en Bretagne »¹⁹. Des partages semblables apparaissent sur les cartes dressées

15 P. Bourdieu et J.-C. Passeron, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éd. de Minuit, coll. « Le sens commun », 1970, p. 79. Ce sont les auteurs qui soulignent.

16 Sur la distinction entre « voie royale » et « petite porte », cf. M. et J. Ozouf, *op. cit.*, p. 83-90.

17 Cf. notre « essai d'interprétation critique de la notion de besoins du service » dans J.-F. Clavier, *L'école républicaine et les petites écoles. Enseignement primaire et sentiment d'appartenance en France sous la Troisième République (1879-1940)*, Université de Paris I, 1994, t. 1, p. 117-138.

18 L. Dérêts, *L'instituteur au pays normand*, Saint-Lô, Impr. Barbareux, 1897, p. 8. Cf. aussi l'avis du directeur de l'école normale de Rodéz, E. Gouveren, « Du recrutement de l'école normale », in *Bulletin départemental de l'Aveyron*, mars 1896, p. 69.

19 M. Lagrée, « Le recrutement des maîtres d'école en Bretagne (XIX^e et première moitié du XX^e siècle) », in *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XVI^e-XX^e siècles*, Actes du colloque de Québec, 1985, sous la dir. de François Leblun et Normand Seguin, Trois-Rivières, Québec, 1985, p. 340-343. Cf. aussi id., *Religion et cultures en Bretagne, 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992, p. 375.

par Robert Gildaer²⁰, qui permettent de comparer, dans le département du Nord, la provenance des prêtres du diocèse de Cambrai ordonnés entre 1802 et 1913 et celle des élèves-maîtres de l'école normale de Douai de 1856 à 1913.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que les pays indifférents et les pays chrétiens n'aient pas fourni aux écoles normales un nombre égal de postulants. Mais comment expliquer les conquêtes réalisées par l'enseignement public au cœur même des chrétiens ? La constitution du corps enseignant féminin, parce qu'elle y a présenté plus de difficulté, appelle une attention particulière. S'il est vrai que celle-ci a pu manifester, par rapport au recrutement et à la formation des religieuses, un véritable mimétisme, il convient de faire avec soin le départ entre ce que les autorités concevaient comme une disposition transitoire ou tactique et ce qui, dans l'esprit des jeunes filles, relevait assez souvent du conformisme coutumier.

S'il faut en croire Ida Berger, « à la fin du XIX^e siècle "l'idéal laïque" demeurait une notion abstraite pour une grande majorité des institutrices »²¹. La plupart des observateurs ont souligné l'étroite parenté de dispositions et d'attitudes entre congréganistes et laïques. Léon Frapié, par exemple, s'est plu à multiplier les signes de la prédestination de son *Institutrice de province* : « A l'école, à cause de ses manières chastes, on la nommait par moquerie : "la sœur de charité", ou "la bonne sœur" ». Le pitoyable spectacle offert par sa propre maîtresse, une remplaçante, veuve sans ressources ni autorité, devant un chahut formé par ses élèves, lui a révélé sa vocation : « En cet instant Louise se donnait à son futur apostolat et elle communiait d'âme avec la réprouvée »²². Frapié, bien sûr, a forcé le trait. Mais que dire du cas de Madeleine Lenoirmand, l'institutrice-type imaginée par Léon Dérès ? Bonne élève, Madeleine a été admise à la « Vierge Fidèle » de Quettehou, parmi les filles des armateurs et des courtiers de Barfleur et de Saint-Vaast, qui certes « tiraient quelque peu de l'écart la fille de pêcheurs de Réville ». Pour que le type fût parfait, il fallait que Madeleine-Cendillon fût mieux dotée que ces « demoiselles ». Vient donc le jour de son succès au brevet élémentaire :

Avec toutes les maîtresses de la maison, la supérieure était là. Elle me servait longuement sur sa poitrine, et à leur tour, toutes les maîtresses me servaient aussi sur leur poitrine de la même étirement prolongée. [...] Une même pensée passa sous les fronts [...] La voix de la supérieure se fit entendre [...] : « Fixe ici ta demeure, me dis-elle, en ce calme séjour. Ici est la paix, car ici est la prière ». Mais en moi-même, vague, indistincte, puissante cependant, une autre voix s'élevait, et je saisis ces mots : « Alléluia, est le danger, ailleurs est le dur labeur ; mais là où sont le danger et le dur labeur, est aussi le devoir. [...] Ton âme, ne la tiens point en réserve pour quelques-uns des fils et des filles des hommes. Donne-là à tous ». Peut-être n'ai-je point compris alors toute la portée de ces paroles. Je la comprends aujourd'hui. Je ne regrette rien »²³.

20 R. Gildaer, *Education in provincial France, 1800-1914. A Study of Three Departments*, Oxford, Clarendon Press, 1983, p. 126-127 (Nord) et p. 162-163 (Hlle-et-Vilaine).

21 I. Berger, *In Lettres d'institutrices*, op. cit., p. XVIII.

22 L. Frapié, *L'institutrice de province*, Paris, 1897, 2^e éd., III, d'A. Steinlen, Paris, Arthème Fayard, « Modern-Bibliothèque », 1906, p. 23-28.

23 L. Dérès, *Journal d'une institutrice*, Paris, A. Colin, 1902, p. 35-42. Cette scène d'initiation a lieu en 1885-1886, puisique l'auteur indique, p. 42, que « l'école normale de Coutances était à la veille d'ouvrir ses portes » : or c'est chose faite à la rentrée de 1886.

L'auteur de ce texte a dirigé le corps enseignant public de la Manche de 1892 à 1923. Il était le mieux placé pour savoir que même les premières normales de Coutances ne seraient pas en majorité d'une institution religieuse. La part de la propagande n'est pas moins importante ici que celle de l'édification. Le livre a paru en 1902, à un moment où il n'était pas inutile de suggérer qu'entre toutes les vertus, le sens du devoir et la tolérance étaient les mieux cultivés dans l'enseignement public que dans l'autre. Mais le moins qu'on puisse dire est que les expériences vécues par Madeleine dans l'exercice de son métier ne pouvaient paraître enviables qu'à des jeunes filles animées du même esprit de sacrifice — en quoi l'outrance moralisatrice de l'auteur finit par se retourner contre son but prosélytique. Denise Billorey le constate sans ironie dans son compte rendu à la *Revue pédagogique*, et sa conclusion n'est guère différente de celle de Léon Frapié : « Si elle portait le voile et la cornette, tout changerait : Madeleine serait la bonne sœur, la bonne mère, digne de tous les respects ; combien d'institutrices sont pourtant les bonnes sœurs, les bonnes mères dont l'enfant du peuple a besoin »²⁴ !

Comme le rappelait récemment la philosophe Judith Schlangier, « l'opinion culturelle des deux derniers siècles a préféré moraliser la vocation. Il lui plaît que la volonté autonome tende vers des fins qui la dépassent. Elle aime l'idée des vocations du devoir, des vocations à mission auxquelles on se voue comme on se dévoue »²⁵. Cette constatation à valeur générale s'applique tout particulièrement à celles et ceux qui, en dépit de tout, revendiquent fièrement leur titre de *primaires*²⁶. L'efficacité politique espérée du recours à la fiction, supposée « universalisante », ou à la simple narration, dans un contexte qui est celui de la lutte du corps pour sa reconnaissance sociale, justifie à elle seule la valeur attachée à la pureté de la vocation dans les représentations dominantes du métier.

Mais cette clef ne suffit pas. La question de la réception, de l'influence morale, culturelle et sociale effective de ces représentations ne sera pas entièrement résolue lorsqu'on y aura reconnu les marques, les effets du filtre de l'idéologie constitutive du corps et l'intériorisation, par ses membres des critères d'élection imposés par l'institution. Aussi les motifs du discours officiel doivent-ils être constamment confrontés à ceux des images que le corps donne — et d'abord se donne — de lui-même, telles du moins que les exposent les témoignages de certains de ses membres, et les indices révélés par l'accueil qui leur est réservé par les autres. Nul doute, en tous cas, que l'idéal laïque, produit d'une éducation et non fruit naturel de l'esprit, issu d'un alliage changeant entre le donné familial et l'influence de l'école²⁷, n'ait offert un visage différent selon le milieu social comme selon la région

24 D. BILLOREY, « Bibliographie », in *Revue pédagogique*, XII, 1902, p. 593.

25 « Une fois que la vocation, devenue laïcité et explicite, sait dire son nom, elle parle le langage de l'appel, de la profession de foi et de l'aveu [...] Une longue moralisation du thème de la vocation n'a fait qu'amplifier son discours volontaire » (J. SCHLANGIER, *La Vocation*, Paris, Seuil, 1997, p. 77-87).

26 Voir en particulier les articles-programmes de Louis Royer, instituteur à Chonville (Meuse) et de Robert Imbert, instituteur à Mainteuillon (Eure-et-Loire), en tête du premier numéro du *Revue des primaires*, nov. 1919, p. 1-6.

27 Cf. M. et J. OZOUR, *La République des instituteurs*, op. cit., chap. 2 et 3, p. 33-81.

LA QUESTION DES TRAITEMENTS

Dans le même temps, la visibilité des efforts de la République en matière de construction d'écoles et de formation pédagogique, non plus que le discours officiel sur l'utilité sociale de l'instruction, ne pouvait faire oublier la faiblesse du traitement accordé à des fonctionnaires chargés de « préparer à notre pays une génération de bons citoyens »²⁸. Chacun le sait, les premières velléités d'organisation syndicale dans le corps enseignant primaire ont été éliminées par le bas niveau de rétribution auquel les plus jeunes de ses membres étaient maintenus de longues années. Mais le gouvernement, qui pouvait se prévaloir de lui avoir donné, avec l'indépendance, la clef de la respectabilité, s'estimait fondé à lui contester, au nom d'une stricte définition des droits et des devoirs du fonctionnaire, toute assimilation au salariat privé. En quoi il a manifesté son souci de lui inculquer, en même temps que la foi laïque et pédagogique, la notion des limites fixées à sa mission libératrice. Tel est le propos du ministre Eugène Spuller, dans sa circulaire de septembre 1887 destinée à désamorcer tout projet de créer un « syndicat professionnel » des instituteurs publics²⁹. La solidité du lien idéologique établi dans la conscience des maîtres entre la promotion civique de l'école et la défense du régime, le privilège aussi que représentaient pour les gens du peuple les « garanties de stabilité », le « droit à une pension de retraite », expliquent le temps qu'il a fallu pour faire admettre aux uns le droit syndical des fonctionnaires, aux autres le bien-fondé du recours à la grève pour obtenir des améliorations matérielles.

L'été 1889 apporte deux changements décisifs. La loi du 15 juillet supprime la dispense du service militaire, qui était, plus qu'une compensation à la modicité du traitement, l'une des sources de l'attrait ressenti pour la profession dans les familles modestes. Quatre jours plus tard, une autre loi réorganise l'échelle des traitements et institue le système dit du pourcentage. Réaménagé par la loi du 23 juillet 1893, celui-ci a duré jusqu'au début de notre siècle. En vertu de ce texte, le personnel primaire est soumis au classement suivant :

Répartition du personnel primaire au point de vue du traitement (1893-1902)

Classes	Proportion	Instituteurs	Institutrices
Stagiaires	15 %	900 F	900 F
5 ^e classe	25 %	1 000 F	1 000 F
4 ^e classe	25 %	1 200 F	1 200 F
3 ^e classe	20 %	1 500 F	1 400 F
2 ^e classe	10 %	1 800 F	1 500 F
1 ^{re} classe	5 %	2 000 F	1 600 F

28. J. Ferry, « Lettre aux instituteurs », 17 nov. 1883, *La République des citoyens*, éd. par Odile Ruedig, II, Paris, Imprimerie Nationale, 1996, p. 116.

29. E. Spuller, Circulaire aux préfets du 20 septembre 1887, relative aux vœux émis par le congrès des instituteurs. In *Recueil des lois et actes de l'instruction publique*, 1887, n° 37, p. 755-763. <http://www.lhiscs.ch/drupal-6.17/node/18>

L'avancement ne peut avoir lieu qu'au fur et à mesure des vacances dans la classe supérieure, et après un minimum de trois ans passés dans la classe inférieure. Les promotions se font au choix pour la première classe, moitié au choix et moitié à l'ancienneté pour la deuxième, un quart au choix et trois quarts à l'ancienneté pour la troisième et la quatrième. Ce système se caractérise donc par un élitisme rigide où le mérite joue un rôle limité et ambigu. Il revient à l'inspecteur d'académie d'établir, sous le contrôle du conseil départemental, la liste de présentation des promotions, dont le nombre est décidé souverainement par le ministre. En fait, la rémunération des enseignants se divise toujours en deux parties : ils reçoivent leur traitement de l'État, mais leur logement reste à la charge des communes, de même qu'une indemnité de résidence dont le principe de calcul pouvait être contesté³⁰. Paul Bert l'avait justifié dès 1884 : « Il nous a paru juste d'attribuer [...] un supplément de traitement aux instituteurs qui exercent dans les villes, où la vie est plus chère »³¹. Mais n'y avait-il pas, dans ce principe de répartition, une contradiction entre la volonté proclamée de recruter des enseignants ruraux et la prise en compte de l'attraction déjà forte des villes ?

En juin 1901, sensible à l'émoi suscité dans le milieu enseignant par la publication de *Jean Coste*, roman de « l'instituteur de village » réduit à la misère³², Ferdinand Buisson — même s'il déplore que la vocation fasse à ce point défaut au personnage de Lavergne qu'il ne puisse trouver en elle un soutien — invite les lecteurs du *Manuel général* à lui adresser témoignages et points de vue sur la question des traitements. La lecture de l'Annuaire officiel du ministère le confirme : à trente ans, la plupart des instituteurs ne reçoivent alors de l'État qu'un traitement de mille francs. Au terme de la présentation et de l'étude statistique des réponses qu'il a reçues, le *Manuel général*, traditionnellement fort modéré, affirme que « dans l'ensemble et dans le cas normal, le budget de l'instituteur, malgré les recettes supplémentaires qu'il arrive à ajouter à son traitement, est un budget de prolétariat »³³ — ce qui donne raison à Réguy, pour qui, dans ces conditions, il est abusif de si souvent « faire appel aux dévouements et aux vocations »³⁴.

Au moment même où paraissent les résultats de cette enquête, le Parlement se décide à mettre fin au système du pourcentage. La loi du 30 mars 1902 le remplace par un avancement à l'ancienneté. Mais même complétée, en 1903 puis en 1905, par des textes qui modifient l'échelle des traitements, elle ne suffit pas à mettre fin au « péril primaire ». Deux grandes causes

30. Le décret du 31 janvier 1890, relatif aux indemnités de résidence dues au personnel enseignant des écoles primaires publiques, répartit les communes en neuf séries suivant le chiffre de population agglomérée au chef-lieu, la ville de Paris constituant à elle seule la neuvième (*Recueil des lois et actes de l'instruction publique*, 1890, n° 4, p. 42-55).

31. P. Bert, « Le traitement des instituteurs », 9 janv. 1884, *L'ordre du jour*, Paris, Paul Ollendorff, 1885, p. 83.

32. Antonin LAVERGNE, *Jean Coste ou l'instituteur de village*, in Ch. Pécory, *De Jean Coste*, éd. critique par Anne Roche, Paris, Klincksieck, 1975. Cette édition reproduit, avec sa pagination initiale, celle de la Librairie Paul Ollendorff, parue en 1903. La biographie de Lavergne figure dans l'étude d'Anne Roche aux pages XXIII-XXV.

33. « Enquête sur les conditions de la vie des instituteurs », in *Manuel général de l'instruction publique*, 26 avril 1902, p. 269.

34. Ch. Pécory, *De Jean Coste. Genèses en prose complètes*, éd. de Robert Burne, I, Paris, Gallimard, Pléiades, 1987, p. 1029.

d'inquiétude demeurent. Les traitements de début, portés à 1 100 puis à 1 200 francs — cependant qu'un mineur, rappelle Antoine Prost, en gagne 1 300³⁵ — restent trop peu attractifs. Dans son rapport sur le budget de l'Instruction publique pour 1913, le sénateur radical du Cantal Eugène Lintlilhac dresse un tableau comparatif des traitements des instituteurs et de ceux des fonctionnaires qui lui paraissent présenter un rang social ou un niveau de qualification équivalent³⁶ :

Comparaison entre les traitements des instituteurs
et ceux de quelques catégories de fonctionnaires en 1913

Catégories de fonctionnaires ou employés	Traitements minima	Traitements maxima
Instituteurs et institutrices	1 200	2 000
Commis des ponts et chaussées	1 500	3 500
Commis des contributions indirectes	1 500	3 600
Commis des postes	1 500	4 000
Agents voyers cantonaux	1 700	3 800
Receveurs des douanes	1 700	4 000
Commis de l'Assistance publique	1 800	4 200
Agents de la Monnaie. Commis ordinaires	2 000	3 000
Commissaires de surveillance des chemins de fer	2 000	4 000
Expéditionnaires de la Banque de France	2 000	4 000
Commis titulaires de la Banque de France	2 000	5 000
Vérificateurs des poids et mesures	2 100	4 000
Receveurs des contributions indirectes	3 000	3 600
Commis principaux des postes	3 000	4 500
Commis principaux de l'Assistance publique	4 200	4 800
Receveurs des postes	6 000	9 000

La médiocrité du traitement n'est d'ailleurs pas ressentie seulement dans l'enseignement primaire. En 1910, un répétiteur de collège ne gagne pas plus de 700 francs par an ; un agrégé hors classe, pas plus de 9 000 francs, ce qui le situe au même niveau qu'un receveur des postes en fin de carrière. Le constat établi en 1901 par la plupart des revues professionnelles reste donc valable à la veille de la guerre. Pour reprendre les mots de l'inspecteur

35 A. Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968, p. 381.

36 E. Lintlilhac emploie le qualificatif de fonctionnaires « assimilables », et décide de comparer le traitement des instituteurs avec ceux des emplois publics « où on accède, sans diplômes universitaires, avec cette seule instruction primaire dont ils sont les maîtres » (*Le budget et la crise de l'Instruction publique*, Paris, Hachette, 1913, p. 137-138).
<http://www.lhiscs.ch/drupal-6.17/node/18>

Déglilage, d'une part « le traitement de début est manifestement insuffisant », d'autre part « l'instituteur est trop longtemps " adjoind ", il est trop longtemps " sous-maître ", comme on dit à la campagne », et du reste, même en fin de carrière, il doit compter sur les rémunérations que lui versent les communes ou que lui valent ses activités extrascolaires pour compléter le traitement de l'État³⁷. Tel était dès 1893 l'avis de L. Simiand, directeur de l'école normale de Bonneville, qui avait mené sa propre enquête auprès des élèves-maîtres³⁸.

Si l'on ajoute à la lenneur de l'avancement les critères d'attribution des indemnités de résidence, défavorables aux postes ruraux, on comprend mieux que l'attention se soit alors portée sur la crise du recrutement et aussi de l'enseignement dans les campagnes. Très exagéré, le bilan pessimiste dressé par les revues pédagogiques au cours des dix années qui précèdent la guerre n'en est que plus significatif. De tous côtés on s'imagina que les maîtres, naguère en majorité d'origine rurale, sont à présent pour la plupart des citadins. Le *Manuel général* s'est fait l'écho d'un mouvement d'opinion où se sont illustrés des hommes de lettres comme Lucien Descaves, le rapporteur du budget de l'Instruction publique à la Chambre, Adrien Veber, et surtout les Amicales d'instituteurs naissantes³⁹. Il est communément admis que cette crise, même liée à l'évolution d'ensemble de l'économie et de la société, a été accentuée par les exigences fixées pour l'admission dans les écoles normales et par les conditions nouvelles de la carrière : c'est donc la réforme de 1887 qui est mise en accusation, avec la loi militaire de 1889.

LES REMÈDES À LA « CRISE DU RECRUTEMENT »

Au temps où l'on passait le brevet simple à l'école normale, et non pas avant d'y entrer, les instituteurs de village préparaient eux-mêmes leurs meilleurs élèves au concours avec de bonnes chances de succès. L'exigence nouvelle a rendu cette préparation beaucoup plus difficile, en comparaison de celle qui était assurée dans les écoles primaires supérieures, urbaines, donc inaccessibles au plus grand nombre des ruraux. Le temps n'est pas encore venu de la généralisation des cours complémentaires ruraux, qui offriront aux postulants la possibilité de tenter leur chance à moindres frais pour leurs parents. Le critère de la proximité est donc déterminant. Le directeur de l'école normale d'instituteurs de Savenay (Loire-Inférieure) le fait observer en 1912 : l'inspecteur primaire Roger Thabault l'a vérifié dans son village de Mazières-en-Gâtine, situé à peu de distance de Parthenay, siège de l'école normale d'instituteurs des Deux-Sèvres, comme de Secondigny, ou avait été ouverte une école primaire supérieure de filles⁴⁰.

37 P. Desmignat, inspecteur primaire, « Le recrutement des écoles normales », in *IL*, 17 nov. 1901, p. 80. Cf. aussi E. Corrier, « Une crise : le recrutement des écoles normales », *Ibid.*, 18 mai 1913, p. 291.

38 I. Simiand, « Du recrutement des écoles normales », in *Revue pédagogique*, XXII, 1893, p. 431. Le père de François Simiand fut par la suite directeur de l'école normale de Grenoble.

39 « Notre enquête sur la description des postes ruraux », in *Manuel général*, 1914, n° 42, p. 501.
40 A. Léautaud, « Le recrutement des écoles normales dans l'académie de Rennes », in *Revue pédagogique*, LX, 1912, p. 582, et R. Tivavaur, *Mon village. Ses hommes, ses routes, son école, 1848-1914. L'ascension d'un paysan*, préface d'André Siegfried, Paris, Dalgrange, 1943, 10^e éd. Presses de la F.N.S.P., 1993, p. 169-170.

Les parents qui ont les moyens d'envoyer un fils en pension — et il peut alors leur en coûter jusqu'à deux mille francs, si le séjour à l'école primaire supérieure se prolonge trois ou quatre ans⁴¹ —, doivent prévoir de l'aider encore s'il entre à l'école normale, lorsqu'il sera sous les drapeaux, et s'il vient à débiter dans un « mauvais poste ». Mais s'ils acceptent de s'imposer cette charge, le séjour prolongé de leur enfant à la ville ne risque-t-il pas d'en faire un *déraciné* ? « Oui — n'hésite pas à répondre A. Souché, instituteur à Pindray (Vienne) —, la plupart de nos jeunes instituteurs sont, ou des urbains d'origine, ou des *déracinés*. Quoi détonnant qu'un jeune instituteur, à campagne, et ayant vécu dix années en ville, à l'école primaire supérieure, à l'école normale, au régime, ils aient perdu le goût de la vie rurale »⁴² ?

Sans doute cette situation connaît des exceptions nombreuses, mais qui ne sont pas toutes propres à rassurer les partisans de l'instruction. L'instituteur de Pont-sur-Madon (Vosges), qui regrette le temps où les « instituteurs de campagne étaient eux-mêmes des campagnards qui n'avaient pas perdu les mœurs de leur première condition », met en avant un argument qui peut être retourné : « instituteur en même temps que vigneron ou tonnelier ou jardinier, tels furent mon grand-père et mon père. Ils étaient nés paysans, ils restèrent paysans toute leur vie ». Voilà qui, en apparence, répond à l'idéal social dont les autorités regrettent la rarefaction. Ce serait toutefois oublier qu'à leurs yeux la mission de l'instituteur doit chez lui l'emporter sur tout autre intérêt :

D'une façon générale [note J. Boucher, inspecteur d'académie à Tarbes], les campagnons ne sont pas trop désertés par les instituteurs dans le département des Hautes-Pyrénées. J'ai été frappé, en arrivant ici, de constater que la plupart des instituteurs détestent un poste qui soit « chez eux » ou près de « chez eux » et qu'une fois ce poste obtenu, ils y passent de très longues années. [...] A un certain point de vue, je m'en réjouis ; mais la médaille a son revers. Si tant d'instituteurs restent dans le petit poste rural qu'ils occupent, c'est qu'ils y ont « leurs intérêts » ; ils y possèdent « du bien », soit par héritage de leurs parents soit par mariage, soit par achat. Or, ce bien, ils le cultivent et en surveillent l'exploitation ; si certains concilient parfaitement leurs soucis d'agriculteurs avec leurs devoirs d'instituteurs, il en est malheureusement trop qui se laissent aller à subordonner les seconds aux premiers.

Au tournant du siècle, dans certains départements, des dispositions avaient été prises pour faciliter le recrutement d'élèves-maîtres venus directement des écoles rurales. Dès 1892, l'inspecteur d'académie avait fait adopter par le Conseil général de l'Oise la création de bourses départementales pour ouvrir aux enfants pauvres l'accès des écoles primaires supérieures ou des cours complémentaires, ainsi que l'octroi d'aides aux familles pour troussseau et fournitures scolaires et d'indemnités aux instituteurs et institutrices qui prépareraient eux-mêmes leurs élèves au concours, à raison de cent francs par élève reçu à l'école normale⁴³. Quatre ans plus tard, son successeur

souligne que « pour nous procurer des élèves-maîtres, les instituteurs de l'Oise n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine »⁴⁴ : dès 1893 et 1894, le nombre des aspirants s'est relevé à 28, à 34 en 1895 et à 57 en 1896. Mais il ne mentionne pas la proportion des reçus, et rien n'indique que cette politique incitative ait connu un succès durable. Le directeur de l'école normale de Rennes s'est inspiré de ces mesures et les a complétées en 1895 par la mise en place d'un comité de correction afin d'aider les candidats libres. En 1911, l'inspecteur d'académie Gaston Dodu indique dans son rapport qu'il a demandé au directeur de l'école normale de lui adresser désormais régulièrement « une liste des instituteurs qui lui auraient envoyé les meilleurs candidats et les mieux préparés », liste dont il entend tenir « un certain compte lors de l'attribution annuelle des récompenses honorifiques et des promotions de classes »⁴⁵.

Ces encouragements peuvent paraître dérisoires au regard des tendances sociales qui inspiraient aux jeunes gens le choix d'une autre carrière. Le cas d'un département urbanisé comme le Rhône montre assez leurs limites. Comme à Rennes, l'autorité académique a mis en place, en 1894, un « comité de préparation des candidats ruraux à l'école normale d'instituteurs ». Un crédit de 500 francs a été inscrit au budget du département pour récompenser les maîtres qui y feraient recevoir des élèves. Cette somme, visiblement insuffisante, est augmentée l'année suivante, et l'administration fait savoir qu'elle « tiendra compte des efforts que MM. les instituteurs feront pour préparer des candidats ». Là aussi, des sujets de devoirs sont publiés chaque mois dans le bulletin départemental. Parmi les instituteurs, le nombre des correspondants du comité de préparation passe de 18 en 1903 à 23 en 1904, puis à 50 en 1905. Le Conseil général se décide même alors à créer dix bourses de secours en faveur des candidats qui prépareront le concours chez eux. Quatre ans plus tard, pourtant, sur trente admis à l'école normale, douze viennent de l'ain, de la Loire, de la Saône-et-Loire et même de la Côte-d'Or. Si l'inspecteur d'académie attribue la crise « à la prospérité de l'industrie et du commerce, au renchérissement de la vie qui oblige les familles à chercher pour leurs enfants des carrières moins longues », il reconnaît en 1911 que « le recrutement par les écoles primaires élémentaires est d'ailleurs à peu près complètement tari depuis la disparition du Comité de préparation que la libéralité du Conseil général avait permis de constituer », mais dont, faute de résultats significatifs, les crédits ont été supprimés depuis lors⁴⁶.

Les incitations financières votées par les conseils généraux ne sont cependant pas partout restées inefficaces. A partir de 1902, celui de la Seine-

(A Pizano, rapport sur le recrutement des écoles normales présenté au conseil général de l'Oise, session d'avril 1892, in *Bulletin départemental de l'Oise*, n° 155, nov 1892, p. 226-231).

44 H. Douvieux, rapport 1894-1895, in *Bulletin départemental de l'Oise*, 1896, n° 7, p. 116.

45 G. Dodu, rapport 1910-1911, in *Bulletin départemental de l'Oise*, n° 192, oct.-déc 1911, p. 349. Le conseil général d'Ille-et-Vilaine avait voté dès le 29 août 1879 un crédit de 1 000 francs destiné à être distribué « à ceux qui auront préparé avec le plus de succès des candidats à l'école normale primaire de Rennes » (*Bulletin départemental*, 1879, n° 13, p. 207-208).

46 Rapport 1910-1911, in *Bulletin départemental de l'Oise*, 1912, n° 9, p. 364. Cf auparavant *Ibid.*, 1894, n° 9, p. 189 ; 1895, n° 3, p. 77-78 et n° 9, p. 327 ; rapport 1908-1909, in *Bulletin départemental*, 1910, n° 9, p. 359 ; rapport 1909-1910, *ibid.*, 1911, n° 10, p. 410.

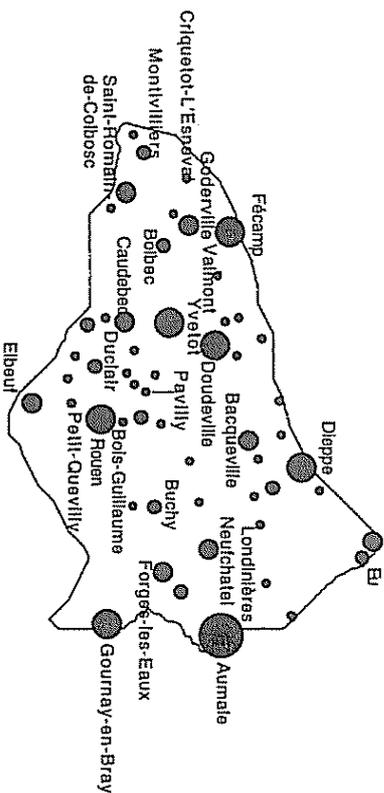
41. Selon M. Jardy, inspecteur primaire à Angoulême, in *Manuel général*, 1914, op. cit., p. 502.

42. *Loc. cit.* De même pour les citations suivantes.

43. Depuis quelques années, en effet, les familles « écient volontiers aux sollicitations des départements voisins. La Seine offre à tous ses élèves-maîtres et maîtresses le troussseau gratuit ; et cette générosité enlève à nos écoles de l'Oise nos meilleurs élèves. [...] Dans notre département, le troussseau pourrait peut-être être accordé, non comme un droit, mais comme une faveur aux familles peu aisées et qui auraient déjà fait des dépenses trop lourdes pour elles avant l'époque du concours ».

Inférieure attribue 200 francs de gratification à tout instituteur qui fait entrer un de ses élèves à l'école normale et 400 à celui qui en fait entrer deux ou trois⁴⁷. Jusqu'en 1914, le bulletin départemental publie chaque année la liste des instituteurs primés. Ces listes donnent une idée de la représentation persistante des écoles rurales à l'école normale. Nous avons fait figurer sur la carte suivante l'ensemble des écoles mentionnées au moins une fois sur ces listes et les noms des chefs-lieux de canton.

La contribution des écoles communales de la Seine-Inférieure au recrutement de l'école normale d'instituteurs de Rouen de 1902 à 1913



- Écoles communales ayant fourni un normalien
- Écoles ayant fourni deux ou trois normaliens
- Écoles ayant fourni de quatre à neuf normaliens
- Écoles ayant fourni plus de dix normaliens
- École ayant fourni plus de vingt normaliens

Si l'arrondissement de Rouen l'emporte par le nombre des chefs-lieux de canton représentés (10), devant celui de Dieppe (8) et celui du Havre (7), il est devancé par celui de Dieppe quant au nombre des simples communes : 14 contre 12, et 4 seulement pour l'arrondissement du Havre. Ce dernier reste visiblement en retrait de l'émulation suscitée par le conseil général : son chef-lieu même ne figure à aucun moment au palmarès. La palme de la densité revient au canton de Pavilly, qui voit quatre de ses communes produire au moins un normalien (Limézy, Villers-Ecalles, Carville-la-Folle-

tière et Barentin). Ici surtout l'on regrette de ne pas connaître l'origine sociale des élèves reçus. Tout au plus sait-on que deux d'entre eux venaient de Pavilly Ville et de Barentin Ville. Or il faut toujours avoir à l'esprit ensemble la proximité et le cloisonnement entre pays agricoles et contrées industrielles. Il y avait là une constante plus ou moins marquée dans l'ensemble des régions qui connaissaient alors un vif essor industriel. Le Pays de Caux en offrait un exemple des plus nets⁴⁸, et singulièrement la vallée de la Sainte-Austreberte, véritable rue d'usines textiles — filatures de lin et fabriques de ouate ou de tissus de coton. Afin que le chemin de fer de l'Ouest puisse atteindre, après Rouen, Yvetot et Le Havre, un viaduc a été construit à Barentin. L'entreprise Badin s'est établie tout auprès, apportant à cette commune — aux intérêts de laquelle présidera plus tard André Marie — une prospérité économique et démographique qui porta quelque ombrage à celle de Pavilly, l'ancien bourg de marché devenu le chef-lieu de ce canton industriel.

La preuve du succès de la mesure adoptée réside aussi dans le nombre des cantons qui ne sont représentés que par des élèves-maîtres venus de simples écoles communales : c'est le cas, entre autres, de Foucarmont et de Nesle-Normandeuse dans le canton de Biangry-sur-Bresle, de Braqueville dans le canton de Iôtes, de Maucombe dans celui de Saint-Saëns, de Neville, près de Saint-Vallery-en-Caux, ou de Sotteville-sur-Mer dans le canton de Fontaine-le-Dun. Quelques vides peuvent surprendre, en particulier l'absence totale des cantons de Lillebonne et de Fauville-en-Caux dans l'arrondissement du Havre, de la plupart des cantons situés au sud-est de Rouen (Boos, Darnétal, Sotteville et Grand-Couronne) ou du canton d'Envermeu, entre les forêts d'Ieu et la mer. On observe enfin que la présence d'un maître zélé, comme M. Tallon, directeur de l'école d'Aumale, à l'est du Pays de Bray, peut suffire à créer, sinon une tradition — qu'alors il faudrait peut-être faire remonter au duc d'Aumale... —, du moins un courant durable. À la veille de la guerre, en tous cas, la volonté conjointe de l'administration et des autorités locales a permis de maintenir dans un département où les villes et l'industrie commandaient déjà en grande partie la vie économique, un recrutement abondant d'instituteurs ruraux.

DUALITÉ DE L'INFLUENCE DES MAÎTRES : LA PROMOTION DE L'ÉLEVÉ ET L'INTÉRÊT DE L'INSTITUTION

Le mouvement d'opinion et les enquêtes suscitées par la publication de *Jean Coste* tendent aussi à accréditer l'idée selon laquelle l'amertume des maîtres les conduisait à détourner leurs propres enfants du métier plutôt qu'à le leur faire aimer. En réalité, là encore, bien des nuances doivent être apportées aux tableaux simplificateurs. À l'école normale de Saint-Lô étudiée

47 Cf. *Bulletin départemental de la Seine-Inférieure*, 1902, n° 5, p. 104. Cf. ensuite, pour les listes de primes, *id.*, 1902, n° 12, p. 309; 1903, n° 11, p. 285-286; 1905, n° 11, p. 349; 1906, n° 11, p. 348; 1907, n° 11, p. 317-318; 1908, n° 11, p. 340-341; 1909, n° 11, p. 340-341; 1909, n° 11, p. 374; 1911, n° 11, p. 380-381; 1912, n° 11, p. 383; 1913, n° 10, p. 333-334.

<http://www.lhiscs.ch/drupal-6.17/node/18>

48 Cf. P. Vidal de La Blache, *Tableau de la géographie de la France*, Paris, Hachette, 1911, p. 175-176. Au début du siècle Barentin compte plus de 5 000 habitants, et Pavilly seulement 3 000. Année en compte 2 328 en 1906. C'est à la fois un centre de commerce de céréales, fourrages et bestiaux, et un bourg industriel où l'on trouvait une fabrique de draps, des tanneries et des lambricats de claies.

par Jacques Ozouf⁴⁹, les fils d'instituteurs forment une catégorie en constante augmentation : de 7% seulement des effectifs en 1882-1884, ils passent à 14,7% en 1910-1914. De même et plus encore à l'école normale de Versailles, où la proportion atteint près du quart des effectifs des promotions entrées à la fin du siècle. Faut-il en conclure avec René Crozet que cette situation « traduit incontestablement de la part des instituteurs une satisfaction professionnelle, une sorte de bien-être social, départouissement personnel »⁵⁰ ?

Au moins deux situations contrastées peuvent se présenter. Ou l'instituteur possède quelque bien, par héritage ou par mariage, et il y a toutes chances pour qu'il souhaite voir son fils prolonger l'ascension sociale de la famille. Ou il n'a que son traitement, et alors la « reproduction » fait plus souvent figure de nécessité. Mais au tournant du siècle, l'émulation entretenue par le discours républicain sur la noblesse du métier ne s'est pas affaiblie au point que beaucoup ne voient dans cette nécessité même une vertu. Du reste on aurait tort de sous-estimer la part des vocations secrètes, des décisions personnelles, qui parfois se déclarent hors de toute influence volontaire des parents⁵¹.

D'autres facteurs viennent donc s'ajouter à ce qu'on pourrait appeler les déterminations morales et culturelles initiales de la famille. Ou le maître est nommé en ville, et l'amélioration de ses ressources lui permet d'envoyer pour ses enfants une ascension sociale plus rapide, par des voies plus nombreuses et plus diverses. Ou il reste à la campagne, et naturellement les possibilités demeurent plus réduites. Les réponses reçues par Jacques Ozouf sont là encore probantes : « 77% des fils et filles d'instituteurs devenus eux-mêmes instituteurs ont grandi dans l'horizon limité des villages et des bourgs »⁵². Le problème sur lequel, un tournant du siècle, se penchent Ferdinand Buisson et la rédaction du *Manuel général*, se résume à deux types de corrélations dont l'occurrence répétée les inquiète. D'une part, le désir d'ascension sociale se traduit par la restriction des naissances, et l'ascension professionnelle par la mobilité, surtout celle qui permet d'obtenir un poste en ville, où l'indemnité de résidence arrive à point nommé pour assurer aux enfants — et d'abord aux garçons — des études plus longues⁵³. A l'inverse, le lien est fréquent entre la charge d'une famille nombreuse, le séjour au village, où la vie est réputée moins chère, et le choix plus ou moins forcé de la reproduction du modèle parental⁵⁴.

49 J. Ozouf. « Les instituteurs de la Manche et leurs associations au début du XX^e siècle », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XIII, 1966, p. 95-114.

50 R. Crozet. *Les instituteurs de la Seine-et-Oise vers 1900*, avant-propos de J.-P. Lachennaud, préface de M. Ozouf, postface de J. Girault. Sautou-Ouén-Valmonde. Musée départemental de l'éducation, 1991, p. 112-114. De 17,19% en 1878-1880, cette proportion passe à 24,69% en 1898-1900.

51 J. Ozouf a trouvé, pour évoquer ces « vocations singulières », des mots déhinnifs (*Vois les matras décoloré*, op. cit., p. 85). Si les filles et fils d'instituteurs représentent 15% des témoins qui lui ont répondu, en fait c'est « un bon tiers » de cet échantillon qui « a des relations particulières et privilégiées avec le métier d'instituteur » (*La République des instituteurs*, op. cit., p. 73).

52 *Ibid.*, p. 79.

53 Cf. C. GARNIER. « Le recrutement des écoles normales primaires », in *L'Instruction primaire*, 24 janv. 1892, p. 345.

54 Cf. F. Buisson. « Premières impressions », in *Manuel général de l'Instruction publique*, 1901, n° 29, p. 450.

Indice supplémentaire de la fragilité de l'ordre scolaire face à l'ordre économique et social, alors que le concours d'entrée à l'école normale se prépare avec plus de chances de succès dans les écoles primaires supérieures, il est des instituteurs qui se trouvent aussi démunis que les parents de leurs élèves pour y envoyer leurs propres enfants. De là le souhait de voir favorisée l'ouverture de cours complémentaires ruraux. Tel maître du Midi en vient même à proposer que le fils aîné de l'instituteur ou de l'institutrice soit admis de droit à l'école normale « sans autres conditions que de posséder le brevet simple ». Et Ferdinand Buisson l'approuve : une telle mesure, estime-t-il, « n'est peut-être pas d'une application bien difficile par ce temps de pénurie de candidats »⁵⁵. En juin 1914, Edmond Blanguetron, inspecteur d'académie de la Haute-Marne, réclame l'attribution de bourses d'innement aux enfants des instituteurs qui ne résident pas au siège d'un établissement d'enseignement primaire supérieur ou secondaire⁵⁶. Dans tous ces cas, il est frappant de constater qu'en dépit de l'évolution des mœurs, du haut en bas de la hiérarchie, on s'efforce de croire encore que la « reproduction » de la vocation correspond à un idéal moral et social unanimement partagé.

De même attendait-on beaucoup de l'action des maîtres pour éveiller ou aviver la disposition familiale ou personnelle de leurs meilleurs élèves en faveur de l'enseignement. Mona et Jacques Ozouf ont souligné la part qui revenait, dans le choix du métier, à la conjonction du vœu des parents et de l'appréciation portée par un instituteur sur les capacités de leur enfant⁵⁷ — « en sorte que le maître », comme disait Alain, « se trouve être ambassadeur et négociateur entre le peuple parent et le peuple enfant »⁵⁸. Les réponses que nous avons nous-mêmes reçues concordent sur ce point avec maint témoignage littéraire.

Autant que cette convergence s'y dévoile l'empreinte laissée, chez les futurs instituteurs, par ce qu'on est tenté d'appeler une conscience de classe. Susciter la vocation d'enseigner, c'était en effet d'abord promouvoir un changement d'appartenance⁵⁹. Jules Leroux, tué à la guerre en juin 1915, en fournit un exemple-typique : « Devenu par un maître intelligent qui demanda à garder son élève, Jules Leroux entra à l'école normale de Charleville. Il débuta dans un village ardennais, mais [...] il ne pouvait se satisfaire d'une activité limitée. Le labeur qu'il s'imposa le conduisit à Saint-Cloud d'où il sortit professeur. En 1914 il enseignait à l'école normale de Douai »⁶⁰. Leroux a publié en 1913 un roman mêlé d'autobiographie intitulé *Léon Charry instituteur*, où il décrit ce passage, idéalement sans rupture, d'un monde à un autre. Le père Charry est « un robuste manouvrier, dur à la tâche » qui entend, à la morte-saison, des travaux d'abatage ou de terrassement,

55 *Ibid.*, « Premières impressions (Suite) », in *Manuel général*, 1901, n° 31, p. 483.

56 E. BLANGUETRON, « Les instituteurs ruraux et les bourses d'État », in *Manuel général*, 1914, n° 38, p. 449-450.

57 M. et J. Ozouf. *La République des instituteurs*, op. cit., p. 34.

58 AMIN. « Un peuple étranger », 25 févr. 1922. *Propos*, I, éd. de Maurice Savin, préface d'André Maurois, Paris, Gallimard, Pléiade, 1956, p. 368.

59 Voir, parmi beaucoup d'autres, le témoignage d'un instituteur du Puy-de-Dôme né en 1884, fils d'une paysanne et d'un seigneur de long, in *Vois les matras décoloré*, op. cit., p. 71.

60 Roger BERNIERIS. « Jules Leroux », in *Le Réveil des Primaires*, n° 8, août 1920, p. 237. Cf. aussi le numéro de la revue *Les Primaires* consacré à Jules Leroux, n° 8, août 1921, p. 249-292.

landis que la mère va en journée, et, dans les dépenses du ménage, « compte serré ». Le couple a deux ambitions : faire de Léon un maître d'école et parvenir à acheter « la maison que les Chatry tenaient en location depuis près de 80 ans ». Mais après la mort prématurée de son père, Léon, « âgé alors de treize ans, ne voulant pas être une charge pour sa mère, parte de s'embaucher dans un laminoir de Mohon, où l'on gagne vite de bonnes journées, ainsi que le faisaient beaucoup d'enfants de son âge »⁶¹. De même le regrette Michel Leymarie, instituteur et érudit qui nous a fait l'amitié de diffuser notre questionnaire dans le Cantal, reconnaissant-il : « Je n'ai été jusqu'à la fin des classes que l'année de mon entrée à l'É.N. où il a fallu me forcer d'ailleurs pour passer l'oral car je voulais partir à Clermont pour travailler chez Michelin qui embauchait »⁶².

Nul doute que le franchissement de cette frontière sociale ait éveillé chez certains des sentiments mêlés, un souci de tempérance, sinon de parcimonie, où entrant un peu de la honte des « arrivés » pour la gêne de leur enfance. Plus nombreux sont les témoignages de ceux qui, spontanément ou non, ont rappelé ce qu'ils devaient aux sacrifices de leurs parents. On pense ici aux pages où Pierre Bourdieu analyse le processus par lequel l'institution scolaire « consacre ceux qui se consacrent », et « cette *didactique de la consécration et de la reconnaissance* au terme de laquelle l'école choisit ceux qui la choisissent parce qu'elle les choisit »⁶³.

Aussi bien, qui songerait à prétendre que la « vocation » d'enseigner se réduisait à la recherche d'un métier où la paye tombait à la fin de chaque mois ? Dans les années 1920, un autre instituteur devenu homme de lettres, Ernest Pérochon, exprime à ce sujet un point de vue nuancé et nourri d'expérience. L'instituteur, reconnaît-il, « ne court pas de risques et, en général, son traitement le sauve de la misère profonde, de la misère noire. Pour d'humbles gens dont la vie a été dure, cette certitude a quand même son prix ». C'est rappeler à juste titre la valeur du statut, de la « garantie de l'emploi », dans un monde où la précarité reste si présente. Il demande aussi qu'on ne fasse pas preuve d'hypocrisie à propos des vacances : « L'ouvrier n'a que ce que lui donne la loi de huit heures ; encore a-t-on tendance à le lui marchander. Le tâcheron agricole, lui, n'a pas même son dimanche. Rien détonnant à ce qu'il veuille faire de son fils un maître d'école ». Mais en

61 J. Lenoux, *Léon Chatry, instituteur*, 1^{re} éd. 1913, s. l., Publications de l'amitié par le Livre, 1950, bols gravés de Pierre Pehale, p. 8-10. Lenoux précise qu'après la mort de son mari, Mme Chatry est entrée en service chez le notaire d'Ormont : « de ses quarante francs de gages mensuels, dix étaient consacrés à son entretien ; elle en versait dix à la Caisse d'épargne ; son fils n'aurait-il pas besoin d'un trousseau et d'un peu d'argent de poche quand il serait élève à l'école normale de Chateaufort ? Régulièrement, le 1^{er} de chaque mois, elle envoyait les vingt autres au notaire Buserier » (p. 10).

62 M. Leymarie était issu, du côté paternel, d'une lignée de maçons. Son père était venu exercer le métier de tailleur de pierres à Aurillac. Sa mère, née dans une famille de paysans installés aux confins du Rouergue et de l'Auvergne, avait dû partir gagner sa vie à Aurillac, où elle fut tour à tour ménagère, lavandière et réparatrice de filets de pêche. Né en 1904 à Aurillac, M. Leymarie a fait toutes ses études dans cette ville, successivement à l'école d'application, au cours complémentaire puis à l'école normale où il est entré en 1920.

63 P. Bourdieu, *La noblesse d'état. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éd. de Minuit, 1989, p. 142-144.

somme, selon lui, « ce n'est pas le traitement » qui décide alors un adolescent à s'engager dans la voie de l'enseignement primaire : « la position morale de l'instituteur tenait bien davantage », et surtout l'accession à « une vie plus indépendante. L'instituteur, en effet, est un fonctionnaire relativement libre, beaucoup plus libre que le public ne l'imagine »⁶⁴. Affirmation juste, et dont on aurait tort de sous-estimer la portée.

Souvent, donc, l'autorité du maître assure « une médiation indispensable entre la réalité et le rêve fait, soit pour l'enfant par ses parents, soit par l'enfant pour lui-même »⁶⁵. Pérochon lui-même en a fourni un exemple à la fois plaisant et didactique dans « la "demoiselle" », nouvelle publiée en feuilleton dans le *Manuel général* en 1921. Julien Rambaud est né dans un petit village du Bocage vendéen. Ses parents, Dominique le boquillon et Sandrine la laveuse, « gagnaient leur vie et ce n'étaient pas des gens malheureux. Ni l'un ni l'autre ne savaient lire ; cela les gênait quelquefois ». Julien, apprend en six mois à lire et à compter, à écrire et à réciter. « Le maître d'école commença par dire que l'enfant n'était pas sot, puisqu'il était intelligent et enfin, un beau jour, il ne se gêna pas pour déclarer qu'il n'avait jamais trouvé son pareil et que tous ses élèves, passés ou présents, n'arrivaient pas à la cheville de ce petit boquillon-là ». Il se décide alors à aller parler aux parents : « A la fin, les deux hommes se serrèrent les mains, le bûcheron remerciant le maître d'école d'être un si bon maître d'école et celui-ci remerciant le bûcheron d'avoir un petit garçon qui ferait son chemin. Sandrine embrassait les enfants en remerciant le bon Dieu. Cette visite fit du bruit et causa des jalousies. Le maître d'école attrapa quelques bons coups de langue et la laveuse perdit deux pratiques ». Mais à quinze ans, grâce aux « gros livres prêtés par l'instituteur », l'enfant « entra premier à l'école normale »⁶⁶.

Il y a là un exemple — d'autant plus « pur » qu'il est publié à des fins d'édiffication et de démolition — de cette méritocratie républicaine devenue objet de débat entre historiens et sociologues. Moralement juste, puisque mérite personnel il y a, socialement injuste, aux yeux de ceux pour qui la promotion individuelle qu'elle permet ne saurait justifier la contribution générale de l'institution scolaire au maintien des hiérarchies et de l'ordre existants, celle-ci faut-il le rappeler, ne doit être célébrée ni dénoncée en fonction de réalités sociales d'aujourd'hui qui lui sont étrangères. Institution républicaine, installée au cœur d'une société qu'elle avait pour mission de rendre plus démocratique, force est d'abord, nous semble-t-il, de lui reconnaître à la fois l'efficacité éducative, qu'il est abusif de réduire à la seule conservation sociale, et l'entrainement populaire, dont la première condition de possibilité était l'adhésion des masses à son programme et à son mode de fonctionnement. Ce n'est qu'en admettant ces caractéristiques fondamentales et en les replaçant dans leur cadre politique et culturel global qu'on peut valablement étudier les modalités et la perception sociale de ces ascensions

64 E. Pérochon, *L'instituteur*, chap. II, « La vocation », Paris, Inédite, 1927, p. 19-20.

65 M. et J. Oron, *La République des instituteurs*, op. cit., p. 80-81.

66 E. Pérochon, « La "demoiselle" », in *Manuel général de l'Instruction publique*, 1921, n° 35, p. 457. La « demoiselle » est la sœur de Julien, Gilberte, qui à son tour devient institutrice.

individuelles, sans oublier que l'école n'avait pas alors pour fonction de « combattre les divisions sociales »⁶⁷.

L'IDÉE SYNDICALE DE LA VOCATION PRIMAIRE

Que les lendemains de la Grande Guerre aient été propices à bien des nostalgies, à peu près toutes les manifestations de l'esprit public en peuvent témoigner. Mais cela ne saurait suffire à expliquer que s'exprime à nouveau, et avec force, le regret de ne plus voir les normalien(ne)s provenir directement des écoles communales. Plus encore que sa pérennité, c'est l'amplitude idéologique et sociale de ce regret qui retient l'attention. Car la presse syndicale la plus avancée semble alors s'aligner sur la position qui, au tournant du siècle, était celle des autorités académiques les plus conservatrices. Cette amplitude même révèle l'ambivalence du devoir de prosélytisme dont les uns et les autres voulaient persuader les maîtres.

Même l'adhésion effective de ces derniers au précepte de l'imprégnation pédagogique est une entreprise incertaine. L'enquête réalisée en 1911-1912 par le directeur de l'école normale de Savenay en donne au moins une idée :

Ce sont les familles d'instituteurs, ou parentes d'instituteurs, ou doctes à l'influence des instituteurs qui continuent à fournir la majorité des candidats [...] Nous avons pu classer les 63 élèves-maîtres que compte actuellement l'école normale d'après les motifs d'ordre personnel ou domestique qui avaient déterminé leur entrée dans l'établissement. Et voici, pour chaque groupe, le résultat de notre questionnaire.

I. Fils d'instituteurs ou d'instituteurs publics 12

II. Éléves parents d'instituteurs (ayant reçu comme frères ou neveux d'instituteurs et d'instituteurs une influence pédagogique précoce) 6

III. Éléves ayant préparé le concours d'admission sur le conseil décisif d'un instituteur ou d'un professeur 18

Soit 36 élèves ayant subi une action pédagogique certaine.

IV. Éléves étant décidés à la fonction d'instituteur sur le seul conseil de leurs familles (milieu agricole, 4 ; milieu ouvrier, 19) 23

Soit 27 élèves dont la vocation échappe aux causes précédentes.⁶⁸

Eussent-ils valeur générale, ce qui n'est pas démontré, ces chiffres ne témoignent pas d'un écart suffisant entre les deux types de « vocations » pour qu'on puisse affirmer que le prosélytisme ait été pratiqué par la majorité des maîtres et qu'il ait porté les fruits attendus. L'obligation de posséder le brevet simple à l'entrée de l'école normale rendait effectivement difficile la préparation du concours dans une école élémentaire. Là réside la contradiction véritable entre le souhait affiché des autorités et la réalité de leurs décisions en matière de recrutement.

Le souci de la presse pédagogique, et surtout de la presse syndicale, de revenir à un recrutement populaire et rural n'est donc paradoxal qu'en apparence. Elle entend réagir contre un élitisme dont le principe n'est plus le seul mérite des enfants, et non marquer son adhésion à un programme

dont le but implicite était le maintien de l'ordre social par la reproduction. Éclaircies sont ici les opinions exprimées dans le cadre de l'enquête — exactement contemporaine de celle du directeur de l'école normale de Savenay — lancée par le *Manuel général* sur la question du recrutement et de la formation des maîtres, en particulier celle de M. Grual, instituteur à Coustouges (Pyrenées-Orientales) :

La grande majorité des instituteurs devant vivre à la campagne, il est à souhaiter que le plus grand nombre des candidats aux écoles normales soient des fils de paysans, habitués dès leur enfance aux durs travaux des champs, aimant leur vieux sol natal et leur ancienne et rustique maison paternelle. Ces candidats, pleins de bonne volonté, intelligents, judicieusement choisis par leurs maîtres, forment des élèves très laborieux, et plus tard ils sont de bons maîtres. Fils de cultivateurs, ils ne se trouvent pas dépayés dans les campagnes : ils ne courent pas après les postes des villes, comme le font aujourd'hui le plus grand nombre des jeunes instituteurs venus des écoles primaires supérieures.⁶⁹

Ce texte montre bien comment les « maîtres modèles » s'approprièrent le discours dominant des autorités académiques. Mais E. Puyaud, président de la section pédagogique à la commission permanente de la Fédération des Amicales, ne fait que renouveler la même doléance dans un article publié à la fin de la guerre par la *Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur*, à laquelle Jaures avait collaboré de juillet 1905 à sa mort⁷⁰. Le passivisme, la peur de la ville qui s'y expriment font tout l'intérêt historique de ces prises de position. Rien n'y est éclairant comme l'assimilation de la perte du caractère rural du recrutement à un affaiblissement de ses vertus populaires. L'élevation du niveau des normaliens, que chacun réclamait au début des années 1880, semble avoir eu pour effet imprévu de s'accompagner d'une évolution sociale dont personne, à gauche, ne voulait.

Si les critiques de gauche paraissent rejoindre ceux de droite dans la dénonciation des effets du texte de 1887, il est clair que ce n'est pas par infidélité à la mission de l'école, mais par excès de foi en son pouvoir libérateur. Où les seconds révalent d'un progrès social conquis par l'ouverture des champs. Où les premiers révalent d'un progrès social conquis par l'ouverture des esprits. Et la fierté que leur inspirait l'idée qu'ils se faisaient de la « nature sociale » de leur fonction montre à quel point, après quarante années de pédagogie républicaine, ils avaient intériorisé la distinction entre primaire et secondaire. Il n'est pas exclu, d'autre part, que la défiance de certains syndicalistes à l'égard des écoles primaires supérieures, et a fortiori des lycées, soit due, peu ou prou, à ce qu'on pourrait appeler l'autolégitimation du corps, qui ne pouvait conduire qu'à défendre et à promouvoir l'archétype de l'instituteur de village.

En vertu de leur foi laïque — dont l'ambivalence même avait rendu possible la convergence des intérêts de l'État et de l'aspiration socialiste —, et nonobstant leurs opinions sur la question des traitements, l'idéal eût été, pour nombre de syndicalistes de l'entre-deux-guerres, qu'un bon instituteur

67 A. Prost, « La démocratisation de l'enseignement : histoire d'une notion », in *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Corbois. Annales littéraires de l'Université de Besançon*, n° 550, Sédici historique, n° 9, 1995, p. 120.

68 A. Léonov, « Le recrutement des écoles normales dans l'académie de Rennes », in *Revue pédagogique*, IX, janv. juin 1912, p. 580.

69 « Notre enquête sur le recrutement et la formation des instituteurs (6^e article) », in *Manuel général*, 18 janv. 1912, p. 223. Cf. aussi Jean Rouan, « Le recrutement rural des instituteurs », in *L'école nouvelle*, 14 déc. 1912, p. 143-144.

70 E. Puyaud, « L'école », in *R.E.P.*, 17 févr. 1918, p. 103-104.

pût assurer sans intermédiaire l'accès de ses meilleurs élèves à l'école normale : ainsi seulement pourrait-on substituer à l'élitisme par l'argent la promotion par l'espri. Albert-Vincent Jacquet tient exactement ce langage dans *L'École émanicipée* du 15 mars 1936 :

Notre première conclusion sera que l'école normale doit se recruter, de bonne heure, au vaste réservoir des écoles primaires élémentaires dont nous voulons que la scolarité soit portée à 15 ans. Il n'y aura dès lors si petite école primaire qui ne puisse avoir des candidats à l'école normale. Tous les deux ans, tous les trois ans, tous les cinq ans, peu importe. Aucun enfant ne pourra être écarté par la question d'argent, puisque l'É. N. est gratuite⁷¹.

On sait comment le gouvernement de Vichy a tranché le débat. A-t-on assez souligné, toutefois, l'immense contradiction entre sa propagande et ses décisions ? Car enfin, supprimer les écoles normales, envoyer le futur instituteur sur les bancs du lycée, dans un institut régional de formation professionnelle, donc au chef-lieu académique ou dans une grande ville, était-ce le meilleur moyen de lui rendre le goût de la terre ? Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, le choix politique illustre le disparate d'un personnel gouvernemental cimenté par la seule volonté de rompre avec la tradition républicaine. Peu important que tant d'hommes de droite eussent dénoncé, tout au long de l'entre-deux-guerres, le risque du détachement que comportait déjà la migration des aspirants vers les villes. Cette opinion était partagée par des radicaux, des socialistes, pire encore, des communistes, et il y avait là une raison suffisante pour vouloir d'abord en finir avec les *séminaristes laïques*.

L'historien peut-il évaluer la part de la vocation dans le choix du métier d'enseignant, identifier la source de cette vocation et en définir la nature ? Au terme de notre enquête nous en doutons autant que Mona et Jacques Ozouf. Autant que comme un facteur explicatif, celle-ci « apparaît comme une justification *a posteriori*, qui interiorise des contraintes transmises en choix par le travail d'imprégnation de la communauté ». Il y entre aussi la part de « reconstruction rétrospective du vrai » propre au travail de mémoire auquel se sont livrés des retraités enclins à souligner « l'adéquation de leur métier à leurs dispositions profondes »⁷². Cette tendance oblige à d'autant plus de prudence que le seul fait d'avoir rempli et retourné le questionnaire suppose la confiance accordée à un travail de recherche qui est d'abord perdu comme une marque d'intérêt.

Le bien-fondé de ce type de curiosité est donc ailleurs. Même biaisés, ces témoignages, surtout lorsqu'on les confronte à ce que nous apprennent les archives sur l'origine des normalien(ne)s, confirment la thèse de Jean-Claude Passeron sur l'existence de normes, de représentations interiorisées préalablement à toute orientation scolaire ou professionnelle, à tout plan de carrière, qui chevachaient les générations et dont la prégnance plus ou moins nette nous renseigne sur le degré de solidité du tissu social comme sur les

effets socioculturels du volontarisme républicain. L'attention portée à la représentation du métier d'instituteur permet en particulier de mettre en lumière la part d'idéologie qui entre dans ces normes déterminantes. Ainsi peut-elle contribuer à éclairer aussi bien l'installation que le déclin, le pouvoir d'attraction que les contradictions du système scolaire mis en place par la III^e République, sa vulnérabilité, enfin, au jeu des forces économiques et sociales qui l'environnent.

Jean-François CHANET,
Université Charles-de-Gaulle, Lille 3,
Institut universitaire de France.

71. L'auteur ajoute aussitôt : « Et l'on doit prévoir des bourses de trousseau ». Il relève ce vœu dans le numéro du 14 juin suivant, soit quelques jours après la formation du gouvernement Blum :

« *Continuation. fait-il dire, et non souder. La solution consiste à supprimer tout intermédiaire entre l'école primaire élémentaire et l'école normale.* » (C'est lui qui souligne). A. V. JACQUET. « Nos écoles normales », in *L'école émanicipée*, 15 mars 1936, p. 417, puis 14 juin 1936, p. 617.

72. M. et J. OZOUF. *La République des instituteurs. op. cit.*, p. 68-69.